

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 Mars 2015
COMITE DE QUARTIER « MONACO-SAINT-LOUP »**

Une visite de terrain a eu lieu Mercredi 23 septembre 2015, il a été relevé les remarques suivantes :

- A l'angle du Chemin du Mont saint Loup et le Boulevard de l'Etna, reprendre un marquage au sol / Reprendre les arceaux ;
- Remettre la plaque de rue : Boulevard de l'Etna (derrière M BRICOLAGE) ;
- Enlever le TAG sur le panneau STOP ;
- Etablir un projet pour l'écoulement des eaux pluviales sur le Chemin du Mont Saint Loup
- Boulevard de Pantelléria reprendre la tranchée en enrobé à chaud au numéro 22 et reprendre les peintures au sol ;
- Faire respecter les espaces verts par les véhicules, Boulevard de Pantelléria ;
- Interdire le stationnement dans l'impasse d'Artémis ;
- Passage à faire nettoyer entre le Chemin du Mont Saint Loup et le Boulevard de Pantelléria.

A- VIE QUOTIDIENNE

a) Vie quotidienne :

1 - Piste cyclable route de Rochelongue talus entre rond-point F. Sanguin et le pont voie rapide :

Le talus est en train de s'effondrer, il y a des fissures et des crevasses sur la voie.

Réponse :

Les travaux de reprise du compactage et du revêtement ont été pris en charge par la garantie de l'entreprise.

2 - Rénovation avenue François Mitterand. :

Serait-il possible de voir le projet pour vérifier 3 points de sécurité ?

=> espace suffisant sur le séparateur central entre les 2 chaussées pour permettre le positionnement d'un vélo (longueur 2 m) afin d'améliorer la sécurité des cyclistes lors des traversées, notamment pour les passages piéton au niveau de la " Traversée de l'Archipel " et du restaurant " La Baraka ",

=> plantation d'arbres en partie haute au niveau de la continuité verte entre le Mont Saint Loup et le golf, afin d'obliger la faune volante à passer au-dessus de la circulation et de leur éviter des rencontres fâcheuses avec les véhicules,

=> mise en place d'un passage sous la voie pour la petite faune sauvage, au même endroit, pour permettre la continuité écologique.

Réponse :

Le projet n'est pas encore finalisé, il n'y a pas de changement de la structure existante et du profil en travers, d'après les dernières informations ce ne sera qu'un projet de regoudronnage suite à l'abattage des pins existants. La mise en place d'un passage sous la voie pour la petite faune pourrait être envisagée.

3 - Piste cyclable de Rochelongue entre le rond-point des Champs Blancs et celui de la Zone technique de la CAHM :

=> mettre des dispositifs réfléchissants (catadioptre ou autre) sur les bornes au milieu de la voie pour qu'ils soient visibles de nuit,

=> supprimer le stop/céder le passage au coin de la zone technique de la CAHM : inutile, dangereux (incompréhensible, peu visible et non respecté) et dont le seul justificatif est de faire plaisir à un cabanier présent ici 2 mois par an.

Réponse :

Les dispositifs réfléchissants vont être positionnés au plus tôt. Nous vous confirmons que les panneaux « STOP » se trouvant au coin de la zone CAHM seront supprimés.

4 - Piste cyclable Route de Rochelongue à côté du pont au-dessus de la voie rapide :

Le bout de la piste cyclable n'est pas matérialisé, et de nuit cette zone n'étant pas éclairée, il y a un risque de rater le pont et de descendre tout droit dans le talus

=> mettre une matérialisation avec des plantations ou une barrière (en bois par exemple) munie de dispositifs réfléchissants, afin de prévenir les chutes et les accidents.

Réponse :

Du mobilier urbain va être prochainement positionné afin d'éviter le risque de chute.

5 - Angle rues Raymond Aris et Etienne Rigaud arbre déplanté :

Un arbre a été déplanté. Est-ce une initiative de la Mairie ou du propriétaire résidant au 11 rue Raymond Aris ?

Réponse :

Cet arbre a été enlevé par le service des espaces verts car il était mort. Une étude sur la minéralisation de ce carré d'arbre est à prévoir

6 - Angle Rue Raymond Aris et Etienne Rigaud branches masquent le panneau stop :

Des branches d'arbres masquent le panneau « STOP ».

Réponse :

Le service espace vert a enlevé les branches gênantes

7 - Rue Etienne Rigaud n°8 et 10 2 arbres à élaguer :

Deux arbres sont à élaguer, car les branches arrivent dans les propriétés.

Réponse :

La taille des arbres est programmée courant octobre par le service des espaces verts.

8 - Passage JF Bouillon Landais à nettoyer :

Les herbes et arbres à élaguer.

Réponse :

Des travaux de nettoyage sont programmés.

9 - Rue du Professeur Lavieille n°7 demander au propriétaire de tailler sa haie et plaque d'égout faisant du bruit :

Demander au propriétaire de tailler sa haie et voir la plaque d'égout qui fait du bruit au passage des véhicules.

Réponse :

Un courrier demandant le taillage de la haie a été envoyé par le service domanialité.

10 - Rue Antoine Di Luca un platane :

Un platane est à abattre afin de repositionner la place de stationnement « Handicapé ».

Réponse :

L'arbre a été abattu et la place handicapé sera repositionnée après carottage de la souche (programmation par la communauté d'agglomération)

11 - 19 rue Di Luca :

Prévoir le nettoyage du terrain vague derrière la maison et des arbres à couper.

Réponse :

Les travaux de nettoyage sont terminés

12 - 16 rue du professeur Chastelain, mur donnant sur la voie rapide est-il réglementaire ? :

Le mur donnant sur la voie rapide est-il réglementaire (hauteur de l'ordre de 2,80m).

Réponse :

La hauteur réglementaire des murs de clôture dans ce secteur est de 1,20m (mur plein) avec une hauteur maximum de 1,90m (grillage ou lames PVC au-dessus).

13 Derrière le 17 rue de l'Abondance curage de fossé :

La propriété, présence de cactus et de détritiques qui obstruent le fossé. Prévoir un curage de ce fossé.

Réponse :

Les travaux de nettoyage sont terminés

14 Entre la rue du professeur Chastelain et la RN612 :

Après Orphéopolis et à droite du Mur « Le hameau des Fleurs », il y a un chemin (sans nom) qui débouche sur cette RN612. Au fond de ce chemin il faut prévoir un débroussaillage complet. Un mur ou butte anti-bruit est-il envisageable ?

Réponse :

L'emprise de cette voie appartient au conseil général. Par contre le débroussaillage sera effectué par la Régie Voirie.

15 Devant le lycée Loubatière :

Contre les immeubles, outre le passage qui n'a pas encore été fermé, il serait nécessaire de remettre des tuteurs autour des arbres qui poussent selon le principe de la tour de Pise.

Réponse :

Les lauriers roses ont été taillés sévèrement car le service espaces verts est dans l'impossibilité de les redresser.

16 Au rond-point Louis Marson (Orphéopolis) envoyer un courrier au syndic du Mas des Silènes pour le nettoyage de ses terrains.

Envoyer un courrier au Syndic du Mas des Silènes pour le nettoyage de ses terrains.

Réponse :

Le service domanialité a contacté le concierge du propriétaire bailleur. Le nettoyage est en cours.

17 Devant la crèche Lucie Mathieu problème signalisation :

Au niveau de la piste cyclable, dans le sens Hyper U, Lycée il y a un panneau « Céder le passage » alors que dans l'autre sens il n'y a rien. D'une manière plus générale, il semblerait qu'il y ait des incohérences dans les panneaux de signalisation, notamment l'absence de panneaux « STOP » au débouché de certaines rues qui donnent sur le chemin de Janin (une rue avec un « STOP », une autre en sens interdit (donc pas besoin de « STOP ») et une autre sans panneau « STOP » alors qu'il serait nécessaire. Il en est de même pour les rues débouchant chemin du Mont Saint-Loup, certaines avec panneaux, d'autres sans panneaux.

Réponse :

Devant la crèche, un panneau « cédez le passage » va être rajouté.

Les emplacements des panneaux de signalisation sont installés, de manière à réguler la vitesse sur les rues perpendiculaires au chemin de Janin.

18 - 12 rue des tulipes :

Il y a un passage derrière le n°12 rue des Tulipes qui mériterait d'être nettoyé (herbes qui débordent sur les propriétés).

Réponse :

Les travaux de nettoyage vont être programmés par la Régie Voirie.

19 Devant le bar PMU le Sporting et devant le l'Américan Bar? :

Il y a deux terrasses. Celles-ci sont-elles privatives ?

Réponse :

Après enquête auprès du service du Domaine Public, ces terrasses sont du domaine privé.

20 Boulevard de l'Etna) :

Problème de l'arrêt du bus ligne 1 au 18 bd de L'Etna (intervention de Mr. DEBROCK auprès de Mme Carole RAYNAUD)

Réponse :

Vu avec M Théron, l'intervention auprès du prestataire a été effectuée afin de ne plus desservir ce point d'arrêt de bus.

DIVERS :

A ce jour et malgré plusieurs interventions de Messieurs CANARELLI et BARRA, l'arrêt est toujours en service.

> Aujourd'hui j'ai téléphoné à la société Cap-bus ; cette dernière n'a pas connaissance de cet arrêt, cependant le chauffeur du bus affirme que cet arrêt est toujours en fonction, il n'a pas eu l'information contraire venant de son employeur et qu'il continuerait à le desservir.

> Lors de la dernière réunion de quartier qui s'est déroulée à la Mairie, j'ai eu l'information de la mise en place d'un nouveau circuit de desserte excluant l'arrêt devant chez moi.

> Quelle démarche solutionnera enfin ce problème?

> Quelle personne faut-il contacter?

Réponse :

Vous pouvez joindre le secrétariat de Monsieur THERON Christian, vice-président au Transport, au sein du siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à Saint Thibery au 04/99/47/48/49.

Doléances du CQ :

- Monsieur MOATI propose de diminuer le nombre de panneaux « STOP » sur la ville.

Monsieur BENTAJOU lui demande de transmettre une liste à son service.

- Rue de la Treille, il y a un flash sur la voie qui vient d'être refaite.

Monsieur Lilian BANCAREL demande à l'entreprise de reprendre les travaux.

- Rue des Pipistrelles, pouvez-vous implanter un panneau interdisant les dépôts de toutes sortes ?

Monsieur BENTAJOU émet un avis favorable.

b) Sécurité :

(Luc LAROSE, Directeur du département Sécurité)

- Mise en fourrière : 4

- Accidents : 25

- incendie : 1
- Gens du voyage : 2
- Dégradation : 1
- Ivresse sur la voie publique : 2
- Squats : 3
- Trouble de l'ordre public : 7
- Interpellation : 1
- Nuisances sonores : 5
- Aboiements de chiens : 4
- Divagations de chiens : 1
- Dépôts d'encombrants : 22
- Affichage : 1
- Agressions : 1
- Rixe : 1

B) GRANDS TRAVAUX :

Etude relative au réaménagement du Boulevard des Hellènes (Desserte des bus (Didier SAIGNES - Directeur Voirie & Réseaux))

Suite aux nombreuses demandes des riverains du lycée Auguste Loubatière et de son proviseur Monsieur Samir Ziane, la ville a engagé une étude afin de dissocier les différents flux de véhicules au droit du parvis de cet établissement scolaire.

Les objectifs envisagés dans l'étude menée par le bureau d'étude de la ville sont :

- Sécuriser les abords du lycée pour les piétons, les cyclistes et les cyclos
- Dissocier les flux de véhicules VL et PL
- Créer une voie de bus
- Augmenter la giration au droit du giratoire
- Créer du stationnement en arrêt minute pour les parents
- augmenter le stationnement
- Ralentir les usagers

Le projet présenté est estimé à environ **200 000 € H.T.**

Le proviseur sollicitera les subventions de la Région dans le cadre réglementaire de la mise en sécurité des abords des lycées.

Selon les arbitrages, les travaux pourraient être programmés pour 2016.

A ce jour, nous avons sollicité par courrier la Région pour programmer un rendez-vous en octobre et connaître le niveau de subvention octroyé par le Conseil Régional.

CQ : Pouvez-vous rajouter des bancs et des racks à vélo ?

Aménagement Place de la Science (Didier Saignes)

La place de la Science a fait l'objet d'une étude de réaménagement afin de résoudre en priorité les problèmes d'écoulement des eaux pluviales en supprimant les déformations de chaussées.

Les travaux consisteront à la démolition de chaussée, la dépose et repose des bordures permettant ainsi un bon écoulement des eaux.

Le centre de la place sera aménagé en concertation avec les riverains.

Le coût de cet aménagement est estimé à 75 000 €.

CQ : Il apparaît sur le plan que les travaux sont suspendus sur la rue de la science au niveau des numéros 2 et 4.

Monsieur Didier SAIGNES se renseignera auprès de ses collaborateurs.

Gestion de la forêt communale

(Laurent DUBOIS - Directeur Environnement et Domanialité)

La Ville a confié à l'Office National des Forêts (ONF) la gestion de sa forêt communale.

A ce titre, l'ONF a établi un programme d'aménagement qui fixe sur une durée de 15 ans, période de 2015 à 2029, les orientations à engager pour concilier accueil du public et pérennité du massif notamment pour lutter contre le risque d'incendie et garantir le développement des arbres.

Le programme d'actions de gestion s'articule autour de deux axes :

- Coupes : réalisation de coupes d'éclaircies sur une superficie de 16,11 ha qui seront réalisées en 2016 ;
- Travaux sylvicoles pour lutter contre le risque d'incendie et pour permettre l'accueil du public.

Les actions envisagées pour l'accueil du public sont les suivantes :

- Mise en place de tables, de bancs et de poubelles,
- Implantation d'un parcours botanique,
- Implantation d'un circuit à thème,
- Implantation d'un parcours sportif,
- Implantation de panneaux d'information sur le rôle de la forêt,
- Implantation de panneaux provisoires lors de la réalisation des coupes.

Les montants estimés pour la réalisation de ces différents travaux s'élèvent à :

- Travaux sylvicoles : 160 300 € soit 10 687 €/an,
- Travaux d'infrastructures : 910 € soit 61 €/an,
- Travaux d'aménagement : 43 652 € soit 2 910 €/an.

Monsieur BENETEAU informe les représentants du comité de quartier qu'il y a des orchidées sur le Mont Saint Loup. Il propose d'identifier un cheminement qui pourrait être ouvert au public. Il rajoute qu'il faudrait l'accompagner d'un parking.

Réfection boulevard François Mitterrand (arbres)

(Didier SAIGNES - Directeur Voirie & Réseaux)

Le boulevard François Mitterrand fait l'objet d'une étude de réfection voirie complète dans sa partie comprise du rond-point de l'Europe au Boulevard René Cassin.

La réparation de la chaussée, des pistes cyclables et des trottoirs ne peut être envisagée qu'après l'abattage des pins qui longent les voies, responsables des dégradations.

Le remplacement des pins se fera par des sujets au système racinaire non dégradant. En effet ceux-ci sont source de désordre structurel des revêtements de voirie.

Les travaux décomposés en 2 parties, sont estimés à :

- 1/ 750 000 € du rond-point Charles Miquel au rond-point de l'Europe ;
- 2/ 500 000 € du rond-point de l'Europe à celui du Petit Pioch.

Point sur l'avancement du dossier suppression du passage à niveau (Didier SAIGNES)

Ce passage à niveau se trouve sur la RD13 reliant Bessan à Agde.

Ce croisement est identifié depuis longtemps comme un point noir routier majeur du fait de :

- La gêne occasionnée par la fréquence des fermetures de ce système (environ toutes les 7 minutes) pour la circulation des véhicules.
- Le risque fort d'accident lié au croisement des circulations de trains et de véhicules.

Une étude a été initiée par RFF en partenariat avec la Ville d'Agde afin d'examiner les diverses possibilités d'effacement de ce passage à niveau.

Le principe retenu consiste à franchir ce croisement par **passage en souterrain** des véhicules circulant sur la RD13.

Une première estimation des travaux a été communiquée à hauteur de 12 M€ HT.

La SNCF finance le projet pour moitié. La ville, la CAHM, et le Conseil Général sont partenaires pour tiers pour le solde à financer **soit pour la Ville, un investissement de l'ordre de 17 % soit environ 2 M € HT.**

Suite à notre dernière réunion en juillet, SNCF s'est engagée à commencer l'Etude Préliminaire courant septembre.

La commune a transmis au bureau d'études de la SNCF un profil type souhaité permettant le cheminement doux dans la trémie.

Le planning technique définitif des travaux ne sera remis qu'après la phase Avant-Projet AVP en début année 2017.

Cependant la SNCF s'est engagée par courrier à tenir les délais validés d'un achèvement de travaux fin 2019 – Début 2020.

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde

(Didier SAIGNES - Directeur Voirie & Réseaux - Frédéric TOOS – Directeur Architecture & bâtiments)

Dans une volonté de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et suite au réaménagement en cours de l'actuel nœud routier du carrefour « bon accueil », la Ville souhaite aménager un équipement public marquant l'entrée du Cap d'Agde, en construisant un nouveau pôle d'attractivité touristique (casino et hôtel), administratif (services municipaux) et culturel (salle de spectacle, réunions et séminaires) mais également des bâtiments d'habitations et commerciaux tout en revoyant les zones de stationnements et les voies de liaisons sécurisées pour tous les modes de déplacement.

L'objectif est de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et de sécuriser les routes entrantes et sortantes afin d'offrir une forte visibilité sur l'urbanisation de la ville.

Ainsi repensé, ce nouvel espace sera le trait d'union avec l'ensemble des quartiers adjacents et particulièrement avec une perspective sur les nouvelles infrastructures du centre port.

Le programme de l'opération s'articule autour des fonctions de base suivantes :

- création d'un ensemble architectural d'une surface utile d'environ 6 000 m² comportant :

- un établissement de jeux, type casino
- une grande salle de conférences / spectacles
- un ensemble de salles de réunion pour des réunions, des séminaires ou des ateliers,
- un espace réceptif pour l'organisation de buffets et de repas
- un espace d'exposition / salon
- Projet d'aménagement paysager de la totalité du site, avec un mail d'environ 5 000 m².

-La réalisation et la mise en service des ouvrages devront être effectives en octobre 2018.

Présents :

M FREY, M. BENTAJOU, Madame MATTIA, M MILLAT, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M DUBOIS, M. HERAL, M TOOS, M. RUIZ, M.LAROSE

Représentants du comité de quartier :

M. AMIEL, M. BARRA, M. BENETEAU, M. CANARELLI, Mme DOUAY, M. FLEGIER, M. GACHES, Mme LO SCHIAVO, Mme MARCENAC, M. MOATI, M. ROUVROY, M. VARENNE.

Absents excusés :

M. BENECH, M. BOREL, M. CASTAN, Mme KUGEL DORION, Mme LEFEVRE,